


Questions des Représentants de Proximité - réunion du 02 Juin 2021

Demandes / Questions	Réponses / Actions mise en place
<p><u>Question 01 : Parking Motos</u></p> <p>Malgré la signature de la charte parking de chacun pour y accéder, un certain nombre de personnes ne la respecte pas et nous constatons des abus concernant les places réservées aux motos durant la période mai à octobre, des voitures sont régulièrement stationnées tôt le matin sur ces places alors que nombre de places de parking sont libres</p> <p>Pourriez-vous s'il vous plait faire une diffusion générale rappelant que nous avons tous signé une charte concernant les comportements à adopter sur le parking et par conséquent dans ce cas précis de respecter la règle.</p>	<p>Un rappel a été fait dans la communication Elancourt du mardi 25 mai 2021</p> <div style="display: flex; align-items: center;">  <div style="margin-left: 20px;"> <p>Parkings : respectons les emplacements !</p> <p>Les parkings salariés sont des espaces communs où il est important d'adopter les bons comportements afin de maintenir un cadre de vie commun agréable et respectueux de chacun. Nous vous rappelons que jusqu'au 31 octobre, les emplacements réservés pour les motos près de l'abri motos ne doivent pas être utilisés pour le stationnement des voitures.</p> <p>> Rappel de la Charte Parking</p> </div> </div>
<p><u>Question 02 : Transport propre</u></p> <p>En novembre 2019, Patrice Caine a présenté la stratégie de Thales pour le futur Bas-Carbone avec entre autre la volonté d'agir sur la réduction des émissions indirectes comme les transports des salariés.</p> <p>L'inter communauté de Saint Quentin en Yvelines avec le même objectif a aménagé des kilomètres de voie cyclables en 2019 et 2020.</p> <p>Le forfait mobilité durable entré en vigueur en 2020 pour encourager le recours à des transports plus propres est une incitation financière à la conversion au transport durable des salariés.</p> <p>L'application de ce forfait mobilité serait un moyen de mettre en œuvre la stratégie du groupe Thales.</p> <p>Quand Thales proposera ce forfait à ses salariés ?</p>	<p>Nous ne disposons pas de l'information à cette heure</p>
<p><u>Question 03 : Jour de travail :</u></p> <p>Il a été posé la question pour retrouver les jours travaillés à Thales en vu de la déclaration d'impôt. La réponse arriverai en retard, mais pour les années à venir la méthode est très attendue pour les prochaines Années. Les anciens outils a dispositions permettaient cette extraction. Aujourd'hui, devant la régression constaté sur les nouveaux outils, nous peinons tous à s'y retrouver. Même sous Gestor, il semblerai que l'historique soit perdu pour certain</p> <p>Merci d'expliquer la méthode ou démarche à suivre pour retrouvé cette information</p>	<p>Concernant 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - jusqu'au mois de juin, le calendrier était visible au verso du bulletin de paie - à partir de juillet 2020 = info dans le calendrier 4YOU <p>Pour 2021, l'information est disponible via le calendrier 4YOU</p>
<p><u>Question 04 : Médailles du travail :</u></p> <p>Des salariés promus à la médaille des 35 ans en janvier 2020 n'ont pas bénéficié de la semaine exceptionnelle de congés conformément à l'accord groupe sur les dispositions sociales.</p> <p>Suite au changement d'outil 4you et malgré des relances par mail de la RH , ces salariés n'ont pas obtenus de réponse.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pourquoi cette semaine n'a pas été automatiquement attribuée ? - Quand le sera-t-elle ? 	<p><u>Réponse apportée à la même question posée lors de la réunion des RP du 27-11-2020 :</u></p> <p><u>Question : Congés supplémentaires pour médaille du travail</u></p> <p>Pour une certaine catégorie de personnel, il est attribué une semaine de congés supplémentaire quand on atteint les 35 ans d'ancienneté. Hors, malgré des relances, rien à changer.</p> <p>Quand cette mesure sera-t-elle remise dans les compteurs?</p> <p><u>Réponse apportée :</u></p> <p>L'acquisition de la semaine supplémentaire pour 35 ans d'ancienneté prévue dans les dispositions sociales du Groupe est automatique dans l'outil.</p> <p>Merci de nous communiquer les noms des salariés pour lesquels il y a un problème</p>

Demandes / Questions	Réponses / Actions mise en place
<p><u>Question 05 : Médailles du Travail 2 :</u></p> <p>A – Prime de médaille du travail</p> <p>Un salarié a reçu du service paye la réponse suivante : Vous êtes dans la liste des médaillés, vous recevrez le diplôme et la médaille en fin d'année 2021/début d'année prochain TGS paie a changé son process. Ils ne versent plus la prime à date fixe. Ils la versent quand le salarié met son diplôme dans 4You. Dans le cas présent, cela pose problème. En effet, le salarié sera en retraite d'ici quelques mois. Il ne pourra donc pas accéder à 4You lorsqu'il aura son diplôme (si il le reçoit !) Comment sur ce cas cela va-t-il se passer ?</p> <p>On pourrait aussi parler de ceux qui avait peut être prévu un emploi à cette prime dont la date de versement était officiellement annoncée. Ce décalage peut poser problème.</p> <p>De manière plus profonde, on nous « gave » de principe LEAN qui vise à alléger pour plus d'efficacité et on nous « gonfle » avec des processus administratifs de plus en plus lourd pour une efficacité au mieux égale (gestion du temps, gestion des notes de frais, ici avec la médaille, gestion des entretiens, gestion des expéditions, ...). Ceci est à la fois chronophage et source d'agacement important !</p> <p>Pourquoi ce nouvel alourdissement de processus ? Pourquoi faire gérer en individuel ce qui peut se faire en global ?</p> <p>La CFDT demande l'annulation de cette nouvelle directive !</p>	<p>Si le salarié est éligible à la médaille du travail avant son départ en retraite et qu'il a bien déposé son dossier avant son départ, il n'y aura pas de problème même s'il reçoit son diplôme après son départ.</p> <p>Il devra alors l'adresser par courrier à TGS paie.</p> <p>Le salarié indiquera dans son courrier s'il souhaite recevoir le montant de la prime sur son compte ou bien s'il souhaite la placer sur le PERCO. Dans le 2ème cas, l'abondement sera appliqué.</p> <ul style="list-style-type: none"> - si demande de paiement = Bulletin de paie et virement - si demande de placement = Bulletin de paie et courrier AMUNDI ultérieurement
<p><u>Question 06 : 4You et RTT :</u></p> <p>Les salariés ont eu la surprise de voir leur compteur de RTT augmenté des RTT Collectifs et les créneaux de RTT Collectifs supprimés.</p> <p>Pourquoi ?</p> <p>Cela va encore ajouter du chaos ! Comment vont se gérer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ceux qui ne posent pas de RTT pour les journées de RTT Collectifs (14 Mai) - Ceux qui auront posés leur RTT et n'en auront plus pour les périodes de RTT collectif - Ceux qui ont déjà reposer des RTT devenus libres sur les périodes de RTT Collectif <p>Ajoutons le cas des départs en retraite en 2021 qui ont vu leur compteur mis à la même valeur que les autres salariés</p> <p>Quand peut t'on espères des compteurs correctes et à jour</p>	<p>Avec 4You il n'y a qu'un seul compteur (RTT ind & RTT col)</p> <p>En début 2021 = alimentation du compteur RTT jours individuels en attendant la consolidation au niveau de chaque établissement de LAS indiquant les jours collectifs Ensuite = alimentation du compteurs dans 4YOU du nombre total de JRTT (ind & col) En même temps les JRTT collectifs ont été mis dans les calendriers des salariés et ils ont été déduits des compteurs</p> <p>Si des salariés rencontrent des difficultés, il faut nous remonter les noms des salariés concernés</p>
<p><u>Question 07 : Réorganisation et 4You</u></p> <p>Un changement de manager devient problématique, l'effet de bords est que n'ayant plus de manager dans 4You il devient impossible de poser des congés qui seront validés</p> <p>Le message « Erreur. vérifier votre saisie » fait perdre du temps car il n'aide pas vraiment à trouver la source du problème.</p> <p>Ce problème a été remonté et corrigé fin avril.</p> <p>Est-il traité globalement ? Une correction est-elle mis en place pour éviter le problème dans le futur ? Les messages d'erreurs 4You peuvent-ils être plus explicite ?</p>	<p>Le problème vient de l'interface WORKDAY/HRA qui ne fonctionne pas toujours correctement</p> <p>Les équipes SIRH travaillent sur le sujet afin d'améliorer les flux de données entre les outils. Le SIRH LAS remonte les demandes de correction pour que 4YOU soit à jour.</p> <p>Il n'est pas prévu de modifier le message d'erreur.</p>
<p><u>Question 08 : Outils informatiques</u></p> <p>Pourquoi entre 18h et 19h l'accès en débit est rélenti sur PDMLink et sur PALMA ?</p>	<p>La DSI et les responsables fonctionnels n'ont pas eu connaissance de ces ralentissements.</p> <p>Il faut ouvrir un incident (via une demande KISS) pour identifier au mieux le contexte et que le problème soit traité</p>